

Nos experts vous répondent

Vous ne trouvez pas de réponses à vos questions? Envoyez-les à

Avis d'expert, Femmes d'Aujourd'hui, Stationsstraat 55, 2800 Malines, ou via www.femmesdaujourdhui.be/expert.

Texte Sandra Mangoubi / Photos Docs privés, Shutterstock



VIE DE COUPLE

Mon mari est retraité depuis 2 mois. Quand je rentre du travail, il me dresse la liste des choses qu'il a faites durant mon absence. On dirait qu'il ressent le besoin de se justifier...

(Nicole, 59 ans)

Pierre Degand, formateur en préparation à la retraite, www.sequoiaways.be

Comme beaucoup de jeunes retraités, il est probable que votre mari ressent de la culpabilité. Il n'a pas envie de vous donner l'image d'un paresseux, de quelqu'un qui se la coule douce, même si ce n'est pas ce que vous pensez. Par ailleurs, comme chacun de nous, votre mari a besoin de signes de reconnaissance. C'est auprès de vous qu'il les recherche maintenant et c'est pour cela qu'il vous énumère ses tâches de la journée. C'est aussi une façon d'instaurer un dialogue avec vous. Ne sous-estimez donc pas ces messages qu'il vous envoie; encouragez votre mari sans toutefois en rajouter en lui proposant d'autres tâches, vous empiéteriez sur son territoire. Par contre, veillez à ce qu'il garde des contacts sociaux extérieurs, et lancez-le sur des projets à faire en couple, afin que le temps dégagé par les tâches qu'il accomplit vous profite à tous deux.

DROIT

J'ai un dossier chez mon assureur qui traîne depuis plus d'un an et demi. Quand je l'appelle, il me dit simplement que mon dossier suit son cours. Comment obtenir plus d'infos? (Marthe)

Olivier Beaujean, juriste,



asbl Droits quotidiens, www.droitsquotidiens.be

Il arrive que les éléments d'un dossier soient plus complexes qu'on ne l'imagine et exigent du temps. Pour obtenir des informations plus précises, introduisez d'abord une plainte par écrit auprès de votre assureur. Pour davantage d'efficacité, vous pouvez lui enjoindre de répondre dans un délai défini en lui précisant qu'en cas d'absence de réaction ou de réponse insatisfaisante, vous contacterez le médiateur spécialisé dans le domaine des assurances. Le médiateur (ou ombudsman) enquête gratuitement et en toute indépendance sur votre plainte. Il devrait obtenir une réponse précise expliquant le délai d'attente. Sachez aussi que s'il y a déjà une action en justice en cours, le médiateur ne pourra pas intervenir.

Infos et contact info@ombudsman.as ou 02 547 58 71.

ENFANTS

Ma fille de 4 ans se touche parfois devant nous. Comment réagir? (Mathilde, 26 ans)

Pr Patrice Lopes, gynécologue



Cette activité autoérotique est normale, tous les enfants s'y livrent. Elle marque la découverte par l'enfant de son corps. En tant que parent, n'intervenez pas, sauf si l'enfant se masturbe en public. Vous devez alors lui expliquer qu'on ne fait pas cela devant les gens car cela relève de l'ordre du privé et de l'intime. «Ce que tu fais est très bien, c'est bon pour toi, mais tu ne le fais pas quand il y a des gens, tu le fais quand tu veux dans ta chambre, tout seul». Surtout ne culpabilisez pas votre enfant: toute mesure d'interdiction et de menace de la part de l'adulte peut entraîner chez l'enfant une profonde culpabilité et l'inhiber plus tard dans sa sexualité. Normalement, cette activité cesse spontanément vers l'âge de 7 ans. Dans le cas contraire, ou si votre enfant persiste à la pratiquer en public, je vous recommande de consulter un psychologue pour enfants.

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir...

... dans *Questions sexo*, sous la direction des Prs Jacques Lansac et Patrice Lopes, éd. Eyrolles.

